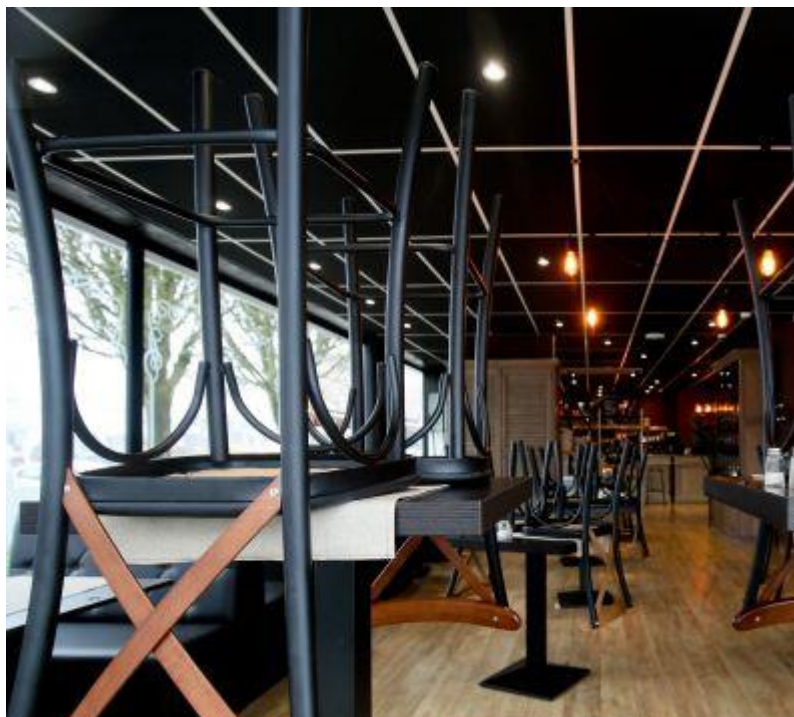


Une nouvelle aide antifaillite de 5 000 euros au secours des entreprises

Par Yannick Bouchereconomie@lavoixdunord.fr



De nombreux cafés-restaurants pourraient prétendre au bénéfice de la nouvelle aide. Photo SAMI BELLOUMI

Le gouvernement a précisé hier les conditions d'accès à cette nouvelle aide dédiée aux très petites entreprises, microentrepreneurs ou associations employeuses proches de la faillite. Pourra-t-elle limiter les dégâts ?

Plus de 50 000 entreprises avaient déjà déposé une demande pour bénéficier de l'aide initiale de 1 500 euros dans les Hauts-de-France, pour un montant de 65 M€ (la moitié dans le seul département du Nord). Insuffisant avec la poursuite du confinement. Par décret, Bercy a mis en place une aide complémentaire le 30 mars pour une mise en vigueur au 15 avril. Cette aide de 2 à 5 000 euros est le deuxième volet du fonds de solidarité de l'État pour les petites entreprises, artisans, commerçants, microentrepreneurs ou professions libérales parmi les plus fragiles.

Au 24 mars, 254 demandes avaient été déposées sur le site et 191 furent acceptées, la plupart dans le Nord.

Elle est attribuée sous conditions, il s'agit d'argent public. Elle doit permettre à ses bénéficiaires parmi les plus fragiles d'assurer le paiement des salaires et des charges quand les trésoreries sont vides. Sa mise en œuvre est simple. Il suffit de consulter le site du conseil régional des Hauts-de-France. Pas besoin du moindre justificatif, le candidat chef d'entreprise ne doit que déclarer, sur l'honneur et selon sa situation, un numéro de SIRET, un prévisionnel de revenus et de dépenses pour le mois à venir, son chiffre d'affaires en 2019, le solde du compte courant. Il pourra aussi mentionner le nom de la banque qui lui a refusé un prêt et son interlocuteur au sein de l'agence. L'instruction est confiée aux services de la Région qui abonde le fonds de solidarité à hauteur de 18

M€. Les dossiers sont transmis dans les 24 heures à ceux de la préfecture, puisque c'est l'État qui paiera la nouvelle aide.

Au 24 mars, 254 demandes avaient été déposées sur le site et 191 furent acceptées, la plupart dans le Nord, pour un montant global de 510 000 euros (2 600 euros d'aide en moyenne). « Nous ne sommes pas submergés par un afflux de demandes », ajoute Laura Marzouk au cabinet de Xavier Bertrand, président de Région. Il serait temps. Éric Feldmann, président du tribunal de commerce Lille-Métropole avait cette image la semaine dernière. La vague des faillites attendues en mai serait comme la vague d'un tsunami encore lointaine, dont on a encore du mal à évaluer la taille, mais qui s'approche dangereusement des plages entrepreneuriales.